

tant en un pain blanc valant deux sols, deux pots de vin, une piessse de chair roustie et une bouillie...

« Faict et passé audict Villerest, le dix-neufviesme jour d'octobre, environ midy, l'an mil six cent vingt-cinq. Ont signé les témoins et les contractants, et le notaire royal Gonnet. »

Antoine de La Mure, écuyer, seigneur de Rilly, rendait hommage, en 1647, à Arthus Gouffier, seigneur de Roannais, pour sa maison de Rilly.

A sa mort, Antoine de La Mure laissa tous ses biens à un fils nommé comme lui Antoine (1).

III. — Antoine de la Mure, écuyer, seigneur de Rilly, rendait hommage au duc de la Feuillade le 30 mars 1674. Par cet acte, où il est qualifié de gentilhomme ordinaire servant du roi, il reconnaissait la suzeraineté du duc de la Feuillade sur les fiefs de Rilly et de Changy, « situés dans la paroisse de Cordelle, composés d'une maison forte avec tours, chapelle et fossés, dîmes, rente noble, etc., une vieille tour dépendant du château du Verdier, la chapelle Saint-Jean au cimetière de Cordelle, justice moyenne et basse sur le village de Jœuvre, acquise du chapitre de Lyon, ainsi que celles des villages de Changy, Chevenez, Marcenez, et pour le fief des Salles, paroisse de Commelle, avec le bac, port et pontonnage de Villerest, droit de pêcher dans la Loire depuis le ruisseau Freydure jusqu'à celui de Lordon, droit de passage pour lui et les siens au pont de Saint-Maurice, collation des prébendes Rolland et Faisan-

---

(1) De son mariage avec Germaine Chapuis, il avait eu, outre son fils Antoine de La Mure, Françoise, mariée à Gaspard Perrin, seigneur de Chenereilles, Anne mariée à Jean Perrin, seigneur de Messimieu et Marie, religieuse.